

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° 922 décernant la médaille du Mérite de l’Afrique-Noire française aux sous-officiers du corps d’occupation.

n° 922

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 5 décembre 1941
Numéro JO n° 541 du 31/12/1941	Date du numéro 31 décembre 1941

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844. rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu le décret du 26 juin 1941 portant création de la médaille du Mérite de l'Afrique-Noire française, Sur la proposition du général commandant supérieur des troupes,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1 er . — La médaille du Mérite de l'Afrique-Noire française est décernée aux sous-officiers du corps d'occupation dont les noms suivent : 1° Etat-Major. MM. Nesme (Georges), agent de ch. 3° classe. 23 Ti b qrapli istes coloniaux. Le Derf (Vincent), adjudant; Colin (Jean), adjudant; Maurin (Jean), sergent-chef; Fiquet (Jacques), sergent; Vencell (Roger), sergent ; Sauveur (Just), sergent; Grisward (Marcel), sergent. 3° B. T. S. de la ('ôte française des Somalis. La range (Georges), sergent-chef; Baranger (Alfred), sergent; Buttafoco (Jean), sergent-chef. 4° B. T. S. n° 1. Duteil (Raymond), sergent; Martin (Philippe), sergent; Lantoinette (Fr.), sergent. 5° B. T. S. n° 2. Legrand (Robert), sergent-chef; Olivieri (Ange), sergent-chef; Gautreau (Joseph), sergent-chef; Baldacci (Jean), sergent-chef; Sabatini (Paul), sergent-major; Chastanet (Marcel), sergent; Geromini (Jean), sergent; Muscatelli (Antoine), sergent; Formoso (Alfred), sergent; Renaud (Francis), sergent. 6° B. T. S. n° 3. Couturier (Eugène), sergent-chef; Gisquet (Jacques), sergent-chef; Martelli (Charles), sergent-chef; Lara (Sully), sergent-chef; Rivière (Charles), sergent; Chanquoy (Robert), sergent; Julliard (Arsène), sergent; Scotto (Laurent), sergent: Sa lia (Jean), sergent. 7° B. T. S. n° 4. Flori (Fabien), adjudant-chef; Moaligou (Joseph), adjudant; Tanguy (Joseph), adjudant; Rochet (Paul), sergent-major; Le Tertre (Joseph), sergent-chef; Tiberon (Madeleine), sergent-chef; Metrot (Marcel), sergent; Leautier (André), sergent. 8° B. M. n° 3. Robin (Raymond), adjudant; Rivière (Jean), sergent-chef. 9° Artillerie. Bourgeois (René), maréchal des logis; C Janet (René), maréchal des logis-chef; Valette (Jean), agent princ. de 2e classe; Turmel (Emile), maréchal des logis-chef; Lombard (André), sergent-chef; Schinolfi, Sergent; Lefèvre (Désiré), maréchal des logis; David (Fernand), maréchal des logis; Pommiès (André), maréchal des logis; Berbudeau (Eugène),, agent princ. de 2 classe; Lewalter (Jean), maréchal des logis; Sanchez (Antoine), sergent; Pleinet (Gustave), adjudant-chef; Mottre (Octave), maréchal des logis-chef; Estirach (Marcel), agent de 3 classe; Argenton (Pierre), maréchal des logis-chef; Bègue (André), maréchal des logis; Le Drezen (Michel), maréchal des logis-chef; Baudoin (Pierre), maréchal des logis. 10° Intrndancc. Lampla (René), agent de F » classe; Massonnet (Roger), agent de 3° classe. 11° Serrire de santé. Boschetti, inf. pr. de 13 classe; Llaona, inf. maj. de 23 classe; Diop, inf. maj. de 3° classe; Ramonet, inf. pr. de lrr classe: Bringer, inf. maj. de 3" classe. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

NOUAILHETAS.